



Cabinet du Maire

## CONSEIL DE QUARTIER : VIEIL AVON / GAMBETTA

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU 16 OCTOBRE 2014

Le Conseil de quartier s'est tenu à 20H30, à la Maison dans la Vallée, sous la présidence de Muriel CORMORANT, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie de proximité, Marie-Charlotte NOUHAUD, Maire d'AVON, étant empêchée.

#### Etaient présents :

\* Membres du collège « Elus »

Muriel CORMORANT - Adjointe déléguée à la Démocratie de proximité  
Pascal LUSSEAU - Conseiller Municipal délégué à la Démocratie de proximité  
Michel DANNEQUIN – délégué à l'Environnement et aux ERP  
Marc LEMEREZ - Conseillère Municipal d'opposition

\* Membres du collège « Habitants »

Bruno ARRI — Laurent MINI — Josiane ITILIANO – Antoine CARDUCCI – Marie-Noëlle VELAY  
– Christiane DUBOIS – Halim ABDELMOUMNI – Jean-Pierre BECKER – Brigitte DIDIERJEAN —  
Véronique ABDELMOUMNI – Henry LEONARD - Suzon VIROT - Sandrine AUGUSTE-SAGET

\* Membres du collège « Associations et Partenaires économiques »

Vincent HUC – boulanger  
Claire BIAUSSAT - esthéticienne  
Patricia FRIGOUT représentante de PAROLES DE MARAICHERS

#### Etaient excusés :

Simone PONSON  
Serge PICAUD  
Olivia WILLAUMEZ  
Geneviève ARNAUD – Conseillère Municipale déléguée aux Affaires scolaires et extra scolaires

#### Etaient absents :

Véronique FABRE  
Vanessa JEMEAU  
Eric PUAUD  
Jean-Pierre GALUT

Secrétaire de séance : Henry LEONARD

## **I / VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 JUILLET 2014**

Le compte rendu de la réunion précédente du 2 juillet 2014 est adopté à l'unanimité

## **2/ PRESENTATION DU MACARAVON – NOUVELLE MODALITE DE STATIONNEMENT**

Muriel CORMORANT rappelle que les Conseils de quartier sont des moteurs de la concertation locale en agissant sur 4 axes :

- 1/ La consultation
- 2/ Les propositions
- 3/ Les situations d'alerte
- 4/ L'animation

La municipalité et les services techniques réfléchissent actuellement à un réaménagement des règles de stationnement sur AVON, plus particulièrement autour de la gare, en dissociant la problématique des riverains et celle des usagers, l'important étant de trouver une solution qui favorise les avonnais.

Il s'agirait de transformer les zones bleues sur AVON en zones payantes avec création d'un MACARAVON pour les résidents avonnais à prix symbolique pour l'année puisque la gratuité n'est pas possible en zone payante et que le stationnement résidentiel est impossible en zone bleue car illégal.

Les membres du Conseil de quartier ont été invités à y réfléchir en répondant à la question : comment vivez-vous le stationnement dans la ville et dans votre quartier ?

Question préalable des membres : Y a-t-il eu une étude sur les habitudes de stationnement des usagers de la gare provenant notamment des communes avoisinantes ?

2700 places de stationnement sur AVON mais 4 fois plus de voitures ce qui implique nécessairement des difficultés de stationnement.

Le Vieil AVON n'est pas impacté par le stationnement des usagers de la gare sauf pour le parking de la Mairie et devant Les Carmes. Le stationnement rue de Montceau n'est utilisé que par les riverains et, en journée, il y a des places libres.

Les membres du Conseil de quartier craignent que la transformation des zones bleues en zones payantes avec création d'un MACARAVON pour les résidents n'éloigne les usagers vers d'autres endroits que les alentours de la gare et qu'elle vienne impacter des rues qui jusqu'à présent sont préservées.

Ils sont favorables au maintien de la zone bleue rue Rémy Dumoncel pour éviter que les riverains munis du MACARAVON ne laissent constamment leurs voitures sur les emplacements et donc devant la devanture des commerçants.

Ils suggèrent une incitation au covoiturage et au vélo électrique.

Ils demandent davantage de places 5 mns dans le quartier pour dynamiser le commerce.

L'obtention du MACARAVON par les résidents avonnais moyennant une tarification symbolique leur paraît acceptable.

Mais certains membres sont défavorables au zonage envisagé, le considérant comme un frein à la liberté d'aller et venir des Avonnais sur l'ensemble de leur commune, pendant que d'autres sont partagés ou favorables.

### **3 / RENFORCEMENT DE LA DEMOCRATIE DE PROXIMITE : LE CONSEIL DES SAGES ET LE REFERENT DE QUARTIER**

#### **\* Le Conseil des Sages**

Nouvelle instance consultative de réflexion et de concertation sur AVON.

C'est en 1989 que, tout juste élu maire dans une commune du Finistère, Kofi YAMGNANE créa le premier « Conseil des Sages » de France, puisque, selon lui, « L'expérience des seniors doit profiter à tous et les générations ne sauraient vivre les unes sans les autres ».

C'est dans cet esprit que fonctionnera le « Conseil des Sages » de la ville d'AVON.

Il est composé d'élus et de 20 personnes bénévoles tirées au sort parmi les candidats volontaires.

Ces 20 personnes travailleront en commissions qui rendront compte de leurs réflexions en assemblées plénières ouvertes au public qui se réuniront trois fois par an.

Organe consultatif, le « Conseil des Sages » n'a pas de pouvoir décisionnel ; il vise à éclairer les élus sur des sujets qui seront soumis à ses membres ou qui émaneront de ces derniers.

Pour en devenir membre, il faut être âgé de 65 ans et plus, habiter à AVON en résidence principale et ne pas être membre d'un Conseil de quartier.

Les candidatures doivent parvenir à la Mairie avant le 30 novembre 2014.

#### **\* Les Référents de quartier**

Réflexion avec les membres du Conseil de quartier sur la possible désignation sur AVON de référents de quartier ( ou citoyens référents ) dans le cadre de la convention de l'Etat sur la « Participation Citoyenne Vigilante » signée par le Préfet, le Maire et le Commissaire de Police.

Exposé du rôle des référents de quartier :

- Renforcer le tissu relationnel entre les habitants d'un même quartier,
- Développer l'esprit civique des administrés,
- Constituer une chaîne d'alerte entre les référents de quartier et les acteurs de la sécurité ( Police Nationale, Police Municipale et Elus délégués à la sécurité ),

Mais ils ne sont pas des substituts aux forces de l'ordre, ni des conciliateurs, ni des éducateurs sociaux. Ils sont uniquement dans l'information et dans la transmission des anomalies constatées dans leur quartier,

La mission envisagée des référents de quartier :

- Sécurité des biens, des personnes et routière et lutte contre les incivilités et les cambriolages,
- Cadre de vie : il serait garant du bien vivre ensemble ( éclairage défaillant – trottoirs abîmés ou glissants – détritrus - nuisances sonores... )
- Social : il pourrait accompagner ou orienter les personnes qui le souhaitent vers le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en repérant les personnes isolées ou délaissées, en maltraitance, jeunes enfants laissés sans surveillance, famille subissant un handicap imprévu et nécessitant un soutien...

Les membres du Conseil de quartier sont globalement défavorables craignant que les référents désignés ne se sentent investi d'une mission qui n'est pas la leur et commettent des débordements. L'un d'eux clame même la citation « J'ai toujours attendu le pire de l'homme, je n'ai jamais été déçu ».

Pour certains d'entre eux, cela serait source d'angoisse de se savoir observer. Pour d'autres, ce serait source d'inquiétude pour eux mais aussi pour les référents de quartier.

Signalant des cambriolages récents dans le quartier, ils préféreraient que les policiers municipaux effectuent des rondes régulières.

Certains membres considèrent que le référent devrait être le Conseil de quartier tout entier, notamment s'agissant du volet social et cadre de vie de la mission qui fait essentiellement appel à l'esprit civique et de bon voisinage de chacun.

#### **4/ INFORMATIONS ET DEBATS SUR L'ACTUALITE DE LA VILLE - LA ZAC DE LA GARE**

L'aménagement des friches près de la gare est toujours d'actualité et les négociations se poursuivent avec la SNCF et RFF, actuels propriétaires de ces terrains.

Un nouveau projet est envisagé par la nouvelle municipalité qui comprendra notamment des logements mais de manière raisonnable, une auberge de jeunesse, une résidence pour jeunes actifs, un square, du paysager, des commerces, et quelques bureaux.

Durant 3 mois, VILLE OUVERTE a pour mission de mener à bien une concertation avec les Avonnais et communiquera avec eux, mais aussi avec les riverains et les Conseils de quartier, par le biais de réunions publiques, d'ateliers de travail, de visites sur site et d'échanges par Internet.

Cet organisme organise une première réunion publique le 5 Novembre 2014 à 20H à la MDLV.

Les membres du Conseil de quartier sont invités à y assister pour une connaissance plus précise du projet et des modalités de concertation et de réflexion.

#### **5/ INFORMATIONS ET DEBATS SUR L'ACTUALITE DU QUARTIER**

##### **- Place à la pétanque**

Rencontre pour les amateurs de pétanque sur la Place Carnot, chaque dimanche à 18H l'été et 16H l'hiver, à l'initiative d'Antoine CARDUCCI, vice président du Conseil de quartier.

Elle crée incontestablement du lien social et favorise l'intergénérationnel.

Moment convivial à venir partager.

##### **- Cité Sports**

Trottoirs encore plus encombrés par les voitures le long du stade du Rocher, les piétons étant obligés de circuler sur la chaussée.

Situation encore plus dangereuse la nuit.

Tarifs de la piscine trop élevés pour les familles.

Bien que le stade soit situé sur la commune de Fontainebleau, le Conseil de quartier peut-il être autorisé à mettre des papillons de couleur sur les pare-brise afin d'alerter les automobilistes en infraction ?

##### **- Marché du VIEIL AVON**

Très bon retour mais les prix pratiqués par les commerçants du marché sont jugés trop élevés, parfois supérieurs à ceux du marché de Fontainebleau.

Le food-truck-masque trop la vitrine du boulanger.

Il ne faudrait pas que certains commerçants du marché ne soient présents que pour constituer une sorte de vitrine d'entrée de marché ( poules - fromager à l'ancienne ... ).

N'y aurait-il pas un fromager de trop ?

## **6/ QUESTIONS DIVERSES ET PROPOSITIONS DU CONSEIL DE QUARTIER**

### **- La supérette de la rue Rémy Dumoncel**

Les travaux tardent à être réalisés ce qui inquiète les habitants du quartier. Quand le PROXI annoncé ouvrira-t-il ?

### **- La pharmacie de la rue Rémy Dumoncel**

Y a-t-il une chance qu'elle ouvre ?

### **- L'installation d'un distributeur de billets**

Il manque cruellement dans le quartier et encore plus depuis l'installation du marché.

Les négociations se poursuivent-elles avec les établissements bancaires et y a-t-il une chance qu'elles aboutissent favorablement ? Si oui, dans quel délai ?

### **- Les carrefours de la rue Gambetta**

Très dangereux car très souvent non respect de la priorité à droite et aucune visibilité pour les automobilistes venant notamment de la rue du Souvenir et de la rue de la Charité qui doivent trop s'avancer avant de tourner.

Ne serait-il pas possible d'envisager des stops ou des feux tricolores ?

Un membre du Conseil de quartier fait état d'un récent contrôle radar limitrophe réalisé par les forces de l'ordre de Fontainebleau mais très peu d'excès de vitesse ont été constatés.

### **- Les fleurs, haies et massifs**

Rond point des Carrosses et avenue Franklin Roosevelt, les massifs et les haies masquent aux automobilistes les piétons qui veulent traverser.

Que deviennent les fleurs enlevées des massifs ? Ne pourrions-nous pas les distribuer aux Avonnais pour qu'ils les repiquent ou les replantent ( dahlias et autres ).

### **- Autres sujets**

Communiquer un planning prévisionnel pour accès à l'Internet haut débit ( fibre optique ).

Installer un garage à vélos devant La Poste de l'avenue Franklin Roosevelt.

Verbaliser le stationnement gênant rue Jean Fontenelle qui dérange les habitants pour entrer et sortir de leurs garages surtout au niveau du N° 3 et 4 où le stationnement pourrait être transformé en place 5mms pour solutionner le problème.

Améliorer la circulation des piétons sur les trottoirs trop étroits de la rue du Père Jacques, mettre cette rue en zone 30 pour diminuer la vitesse excessive des automobilistes ou prévoir un sens unique, et, sécuriser et agrémenter l'entrée du parc du château ( porte rouge ).

Des réponses seront apportées au vice-président.

## **7 / ANNONCE DES DATES IMPORTANTES D'AGENDA**

- 05 novembre 2014 à 20H- Réunion publique à la MDLV sur ZAC DE LA GARE organisée par VILLE OUVERTE, organisme de concertation en urbanisme.

- 18 novembre 2014 – Conseil Municipal d'AVON.

- 13 décembre 2014 - Accueil des nouveaux arrivants ( Janvier à fin septembre 2014 ) à la MDLV.

- 16 décembre 2014 – Conseil Municipal d'AVON.

- 09 janvier 2015 – vœux du Maire et de l'équipe municipale à la MDLV.

**8/ FIXATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION DE FEVRIER 2015**

Vacances scolaires du samedi 14 février au lundi 2 Mars 2015.

Le prochain Conseil de quartier VIEIL AVON / GAMBETTA se tiendra donc dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de Février 2015.

La date en sera précisée ultérieurement selon la disponibilité de la salle de la Cheminée de la MDLV.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 22H45**

**Muriel CORMORANT**  
Adjointe déléguée à la démocratie de proximité  
Pour la Présidente par délégation

**Antoine CARDUCCI**  
Vice-président

**Henri LEONARD**  
Secrétaire de séance

**COPIE CONFORME A L'ORIGINAL**